

Appel à candidatures 2020

« RÉSIDENCE LITTÉRATURE JEUNESSE »

ALCA Nouvelle-Aquitaine invite les **auteurs, écrivains et illustrateurs de littérature jeunesse** à soumettre leur candidature pour l'obtention d'une résidence d'écriture de deux mois, au Chalet Mauriac à Saint-Symphorien. Il s'agit de leur offrir des conditions de travail appropriées, un logement dans une maison du 19^e siècle, ancienne propriété de la Famille Mauriac, ainsi qu'une bourse d'écriture.

- Le séjour est d'une durée de 8 semaines (non fractionnables), au choix : **du 7 septembre au 30 octobre 2020 ou du 12 octobre au 4 décembre 2020.**
- Hébergement au Chalet Mauriac, dans le village de Saint-Symphorien (Gironde)
- Bourse d'écriture de 3200€ net, octroyée par l'ALCA
- Prise en charge d'un voyage aller-retour depuis le domicile de l'auteur

AUTEURS CONCERNÉS :

Auteurs et illustrateurs œuvrant dans le domaine de la littérature jeunesse (albums, romans, documentaires, poésie).
Ne sont pas concernés les auteurs/dessinateurs de bande dessinée, un appel à candidatures spécifique leur est destiné.

CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ :

- vous avez à votre actif **au moins un livre publié** à titre individuel, par une maison d'éditions (ou un livre publié et un contrat signé pour le deuxième). L'un au moins de ces livres est une publication jeunesse
- vous avez un projet d'écriture ou d'illustration à développer pendant la résidence : album, roman, poésie ou documentaire à destination du jeune public
- vous avez moins de 65 ans au 31 décembre 2019
- vous êtes disponible **du 7 septembre au 30 octobre 2020 ou du 12 octobre au 4 décembre 2020.**

Date limite de candidature : 10 mai 2019

Prénom et NOM

Département ou Pays (domicile actuel)

Titre de votre projet (provisoire ou définitif)

Domaine littéraire de votre projet roman, nouvelles

poésie

documentaire

album

Sur ce projet vous êtes

auteur

illustrateur

Fait à

Le

Signature

Vous

NOM (état civil) **Prénom**

Pseudonyme éventuel

Date de naissance / / **Nationalité**

Numéro de Sécurité sociale

Adresse de votre domicile

..... **PAYS**

Téléphone **Courriel**

Blog ou site internet

• **Vous êtes :** **Auteur** OUI NON **Illustrateur** OUI NON

• **Votre domaine de création principal :**

roman, récit, nouvelles album documentaire poésie

autres (précisez)

• **L'écriture (ou l'illustration) est-elle votre principale source de revenus ?** OUI - NON

• **Quelle est votre activité professionnelle et source de revenus habituelle ?**

.....

• **Êtes-vous affilié** • à l'Agessa : OUI - NON > si oui, n° d'affiliation

• à la Maison des artistes : OUI - NON > si oui, n° d'affiliation

• **Êtes-vous dispensé de précompte Agessa ou MDA ?** OUI - NON

Si oui, merci de fournir la copie de votre attestation de dispense de précompte.

• **Avez-vous déjà bénéficié d'une résidence ou d'une bourse d'écriture ou d'illustration ?** OUI - NON

Si oui, précisez en quelle(s) année(s) et le nom de l'organisme qui vous a accordé une bourse ou résidence.

.....

.....

Votre projet en résidence

> **Titre** (provisoire ou définitif)

.....

> **Présentation de votre projet, en quelques lignes** (une présentation plus détaillée sera jointe au dossier)

.....

.....

.....

.....

> **Y a-t-il d'autres auteurs déjà engagés sur ce projet ?** Si oui, précisez leur(s) nom(s) et qualités :

auteur

illustrateur

> **Êtes-vous déjà en contact avec un éditeur pour ce projet ?** OUI - NON

Si oui, merci de joindre une copie du contrat signé ou une lettre d'engagement de l'éditeur pressenti.

> **Avez-vous sollicité d'autres aides ou bourses pour ce projet ?** OUI - NON

Si oui, précisez la date, le nom de l'organisme et le résultat de votre demande (aide accordée/refusée/en attente)

.....

.....

Date souhaitée de résidence

Nota : les dates d'arrivée et de départ peuvent varier de quelques jours, en fonction des contraintes des auteurs et des aléas de transports.

Merci d'indiquer votre préférence :

	1- Premier choix	2- second choix	Non, je ne suis pas candidat pour ces dates
du 7 septembre au 30 octobre 2020			
Du 12 octobre au 4 décembre 2020			

DOCUMENTS À JOINDRE AU DOSSIER

- Le présent formulaire rempli et signé.
- Une lettre de motivation précisant votre parcours d'auteur, votre situation personnelle, vos attentes et les raisons de votre demande de résidence, situant le projet d'écriture dans la chronologie de votre œuvre, et l'intérêt de le développer en résidence.
- Une présentation de votre projet d'écriture ou d'illustration pour la résidence** : une note d'intention d'au moins 1 feuillet, qui peut être accompagnée d'un extrait déjà rédigé ou de planches et croquis.
- Votre CV.**
- Votre bibliographie complète.** Merci de préciser : titre, éditeur, année de publication.
- Une copie de vos **deux derniers contrats d'édition signés** (copie de la totalité des pages)
- Si pertinent : copie du contrat signé pour le projet en cours ou lettre de l'éditeur pressenti sur le projet.

Si vous envoyez votre dossier par courrier

*MERCI de **NE PAS RELIER NI AGRAFER** vos documents svp.*

Dossier complet à envoyer au plus tard le 10 mai 2019

par courriel uniquement à :
residences@alca-nouvelle-aquitaine.fr

ou par courrier à :
ALCA
Agence livre, cinéma & audiovisuel en Nouvelle-Aquitaine
Pôle Vie littéraire / Résidences Chalet Mauriac
36-37, rue des Terres Neuves
33130 Bègles – FRANCE

Renseignements :
Pôle Vie littéraire
Marion Colin +33 (0)5 47 50 10 17
Flore Laroussinie +33 (0)5 47 50 10 13

Chalet Mauriac
Aimée Ardouin +33 (0)6 95 61 10 06

Résidence d'écriture au Chalet Mauriac

« LITTÉRATURE JEUNESSE 2020 »

Les résidents sont accueillis dans le cadre d'un programme dont la réalisation a été confiée par la Région Nouvelle-Aquitaine, propriétaire du Chalet, à l'ALCA Nouvelle-Aquitaine*.

Il s'agit d'offrir aux auteurs des conditions de travail appropriées au développement d'un projet d'écriture personnel, un logement dans une maison du 19^e siècle, ancienne propriété de la Famille Mauriac, ainsi qu'une bourse d'écriture. **La régie du Chalet (gestion mobilière et immobilière) est assurée par la Région Nouvelle-Aquitaine, tandis que l'ALCA a en charge la programmation et l'accompagnement des résidences.**

■ CONDITIONS D'ACCÈS

Vous pouvez postuler à cette résidence si :

- vous êtes auteur, dessinateur, scénariste et/ou coloriste de bande dessinée français ou de langue française
- vous avez écrit ou illustré **au moins un livre publié** à titre individuel, à compte d'éditeur (ou un livre publié et un contrat signé pour le deuxième) ; pour les publications uniquement sous format numérique, un contrat d'édition est également requis (ne sont pas éligibles le compte l'autoédition, l'édition à compte d'auteur)
- **l'une au moins de vos œuvres déjà publiées relève du domaine de la littérature jeunesse**
- vous avez un projet d'écriture ou d'illustration jeunesse à développer pendant la résidence. Genres littéraires éligibles : album, roman, poésie ou documentaire à destination du jeune public
- vous avez moins de 65 ans au 31 décembre 2019
- vous êtes disponible **du 7 septembre au 30 octobre 2020 ou du 12 octobre au 4 décembre 2020.**

■ NATURE DE LA RÉSIDENCE

Résidence de création > La résidence offrira à l'auteur le temps et la liberté de poursuivre en toute sérénité son travail de création en cours. Il sera libre de consacrer au moins 70% de son temps à ce travail personnel. Il pourra cependant être sollicité pour quelques rencontres professionnelles et/ou publiques, en librairie, bibliothèque, salon du livre ou milieu scolaire : ce programme sera construit conjointement entre ALCA et l'auteur, avant et pendant la résidence.

Rémunération des auteurs > Pour la durée de son séjour, l'auteur reçoit une bourse d'écriture de 3200€ net (trois mille deux cents euros) qui sera versée par virement bancaire à l'arrivée au Chalet, parallèlement à la signature d'une convention de résidence. La bourse fera l'objet d'une note de droits d'auteur et ALCA acquittera les cotisations obligatoires pour le compte de l'auteur (précompte Agessa ou MDA), ainsi que la contribution diffuseur et formation professionnelle.

Dates du séjour > **8 semaines** (non fractionnables) **du 2 septembre au 25 octobre 2019**. Les dates d'arrivée au Chalet et de départ peuvent varier d'un ou deux jours en fonction des contraintes des auteurs et des aléas de transports. Dans tous les cas, l'arrivée et le départ se font entre 9h et 17h et jamais le week-end. Les **arrivées** à partir du lundi (9h-17h) et **les départs** au plus tard le vendredi, avant 12h.

■ HÉBERGEMENT Chalet Mauriac (Saint-Symphorien)

Le lieu de résidence est situé au Chalet Mauriac, 14 cours de Verdun 33113 Saint-Symphorien (à 1 heure de route de Bordeaux). Il s'agit d'une maison du 19^e siècle, ancienne propriété de la Famille Mauriac, acquise par la Région Nouvelle-Aquitaine et aménagée pour y accueillir des auteurs et artistes contemporains. Le village de Saint-Symphorien (2000 habitants) est l'une des communes du Parc naturel régional des Landes de Gascogne.

Située au milieu d'un parc de 10 hectares, la maison est composée d'**espaces communs** (cuisine, bibliothèque, salle de séjour, studio-salle de travail) et de **5 chambres individuelles, dotées chacune d'un espace de travail et d'un cabinet de toilette-douche privé.**

- Le linge de lit et de maison est fourni.
- Les frais de fonctionnement du logement (eau, gaz, électricité) sont pris en charge par la Région Nouvelle-Aquitaine.
- Deux ordinateurs (PC et Mac), un photocopieur/scanner/imprimante et un vidéoprojecteur sont mis à disposition. L'usage de ces outils est partagé avec les autres artistes en résidence au même moment.
- La maison est équipée d'une connexion internet wifi et d'un poste téléphonique par chambre (accès illimité en France).
- Chaque chambre peut accueillir 2 personnes. Les résidents ne peuvent pas être accompagnés de leur famille, mais ils peuvent accueillir ponctuellement un proche sous réserve d'en avoir informé ALCA. Dans ce cas, les frais ou les avances liés à la venue et au séjour de l'accompagnant (transport et restauration) seront uniquement à la charge du résident.

■ FRAIS DE SÉJOUR

Transports > ALCA prend en charge les frais de voyage aller/retour du domicile de l'auteur à Saint-Symphorien, sur la base du tarif aller-retour SNCF – 2 classe ou d'un remboursement sur justificatifs (tickets péage, parking et essence) pour le cas où le résident vient avec son propre véhicule.

- Les frais de déplacement sur les lieux des rencontres publiques seront pris en charge par ALCA.
- Le résident gardera à sa charge ses déplacements personnels, hors rencontres et temps de médiation.
- Une voiture peut être mise à la disposition des résidents du Chalet Mauriac. Propriété de la Région Nouvelle-Aquitaine, ce véhicule de fonction est assuré par ALCA. Pour l'utiliser les résidents doivent fournir un permis de conduire en cours de validité, remplir le planning d'utilisation partagée et assurer à sa charge le plein de carburant du véhicule. ALCA reste prioritaire sur l'utilisation de ce véhicule, notamment pour ce qui concerne les déplacements sur les temps de médiation, ainsi que les arrivées et départs des résidents.
- Quatre vélos, dont deux vélos électriques, sont également à disposition des résidents.

Restauration > Le résident sera autonome pour sa restauration, seront pris en charge uniquement les repas liés aux rencontres proposées par ALCA.

Frais de séjour > Le résident aura à sa charge les dépenses suivantes :

- les frais relatifs au développement de son projet personnel
- sa restauration, hors temps de médiation et repas d'accueil
- ses déplacements personnels

■ ENGAGEMENTS DES RÉSIDENTS

Le résident s'engage :

- à résider au Chalet Mauriac pendant deux mois, à la période définie ; en cas d'impossibilité, la résidence ne pourra pas être reportée
- à travailler au projet d'écriture pour lequel il a postulé à la résidence ; il tiendra ALCA informée de l'avancée de ce projet
- à accepter de participer à quelques rencontres publiques et/ou professionnelles le temps de sa résidence. Ces rencontres occupant moins de 30% du temps de la résidence
- **À l'issue du séjour**, le résident s'engage à tenir l'ALCA informée de la poursuite de son projet

Si ce projet aboutit à une publication, il fera **figurer la mention** :

« *L'auteur de cet ouvrage a bénéficié du soutien d'ALCA et de la Région Nouvelle-Aquitaine, dans le cadre du programme de résidence au Chalet Mauriac* ».

Il s'engage à faire parvenir **2 exemplaires du livre à parution** : 1 exemplaire à ALCA / Pôle vie littéraire et 1 exemplaire au Chalet Mauriac.

■ ENGAGEMENTS de l'ALCA

- ALCA prend en charge la rémunération de l'auteur (bourse d'écriture), ses frais de transport aller-retour depuis son domicile, son hébergement et ses repas lors des rencontres organisées par ALCA.
- ALCA met en place un accompagnement artistique des résidents et s'efforce de répondre à leurs demandes de contacts avec les créateurs, les éditeurs, les lieux, les publics et les manifestations en région Nouvelle-Aquitaine.
- ALCA s'engage à mettre en valeur la résidence de l'auteur et son travail au moyen de :
 - annonce dans la Lettre d'information électronique d'ALCA
 - information et création d'une page dédiée sur le site www.chaletmauriac.aquitaine.fr
 - publication d'un entretien dans la revue numérique d'ALCA, *Éclairs* (<http://eclairs.aquitaine.fr>)
 - réalisation d'un reportage photographique et d'un entretien avec le résident

■ CONVENTION DE RÉSIDENCE

Une convention sera signée entre l'auteur et ALCA, définissant les conditions de séjour en résidence et reprenant l'essentiel des clauses du présent cahier des charges. Un calendrier prévisionnel des rencontres sera joint en annexe.

■ SÉLECTION ET JURY

Les dossiers sont examinés par un jury d'experts mis en place par ALCA. Les livres des candidats seront mis à la disposition des membres du jury, qui se réunira pour délibérer courant juillet. Les candidats sont avertis du choix final par courrier signé de la direction d'ALCA.